

LES RISQUES MAJEURS PCS & DICRIM AVEC CHRISTIAN SCHMITT



Les **événements climatiques**, les catastrophes naturelles, les accidents technologiques, les feux de forêt, les afflux de population, les **risques** de pollution, etc., autant de situations auxquelles nos communes sont de plus en plus exposées et qui dans leur gestion ont un **caractère exceptionnel** et générateur de stress et angoisse.

Parmi **ses devoirs majeurs** une collectivité doit assurer la protection et la sécurité de ses populations mais a aussi obligation de diffuser une information sur les **risques majeurs** recensés sur le ban communal ou sur un territoire, assortie de la conduite à tenir en cas de survenance d'un événement.

En ce sens les pouvoirs publics ont créé une **obligation** pour les communes soumises à des risques majeurs (inondation, séisme, transports de matières dangereuses, mouvement de terrain, risque industriel, etc...) d'établir un **DICRIM** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) qui est un document mis à la disposition et à l'information du grand public.

Parallèlement le législateur demande que dans toutes les communes soumises à un de ces risques ou dans le périmètre d'un Plan de Prévention Risque Inondation d'établir un **PCS** (Plan Communal de Sauvegarde) qui sera un outil opérationnel articulé autour d'une cellule communale de crise et qui anticipera la gestion des risques, l'alerte et la protection des populations.

Récemment une **nouvelle disposition législative** a étendu ces mesures au niveau des intercommunalités qui elles doivent désormais réaliser un **PICS** (Plan Intercommunal de Sauvegarde).



RISK Partenaires est en mesure d'accompagner toutes les collectivités dans l'élaboration de ces documents officiels à travers une expertise et une expérience dans la gestion de crise reconnue. La philosophie du cabinet est d'apporter une **réponse pragmatique, opérationnelle, efficace et rapide** ; le tout à des conditions tarifaires intéressantes.